

L'avenir des sections sportives inquiète

Le syndicat de l'éducation physique et sportive du second degré (Snep-FSU) estime qu'elles sont menacées, faute de financement.

Le syndicat Snep-FSU de l'académie de Caen (enseignants d'éducation physique et sportive du second degré) est en colère. La cause ? « **En pleine période de préparation de la rentrée 2022, les enseignants d'EPS ont appris que la rectrice de l'académie de Normandie avait décidé de ne plus financer les heures dédiées aux sections sportives dans le second degré** », résume Pierrick Gaillard, secrétaire départemental du Snep Calvados.

« **En d'autres termes**, poursuit l'enseignant, **si un collège ou un lycée veut continuer à offrir aux enfants l'accès à une pratique physique dans le cadre d'une section sportive scolaire, il faudra utiliser les moyens propres de l'établissement.** » Des moyens qui, constate le syndicat, « **se réduisent d'année en année** ».

Les profs d'EPS sont d'autant plus remontés que « **ce financement ne représente, pour le Calvados, que 108 heures pour 36 sections sportives scolaires, soit 0,35 % de l'enveloppe d'heures attribuée aux établissements pour la rentrée 2022** ». Pierrick Gaillard tire le signal d'alarme : « **Sans moyens spécifiques, la pérennité de ces sections sportives est compromise.** »

Interrogée sur ce sujet lors de la présentation de la carte scolaire pour la rentrée 2022, Armelle Fellahi, directrice académique des services de l'Éducation nationale du Calvados, apporte une précision : « **Auparavant, ces budgets étaient fléchés directement vers les sections sportives de chaque établissement. Ce ne sera plus le cas désormais. Il s'agira d'une enveloppe dont le collège pourra disposer comme il l'entend. Mais les financements ne sont pas remis en cause.** »



Le syndicat des professeurs d'éducation physique et sportive s'inquiète du devenir des sections sportives dans l'académie. Illustration Fotolia